



DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
de la Commune de BÂGÉ-DOMMARTIN

Département de l'AIN – Arrondissement de BOURG-EN-BRESSE – Canton de REPLONGES

Référence : C.C.A.S. 08-2024

Sur convocation en date du vingt-sept mars deux mille vingt-quatre, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Bâgé-Dommartin, s'est réuni en session ordinaire le neuf avril deux mille vingt-quatre, à la Mairie de Bâgé-la-Ville, sous la présidence de Monsieur Christian BERNIGAUD, Président.

Présents : Monsieur Christian BERNIGAUD, Président
 Madame Isabelle MERONI, Vice-Présidente
 Mesdames Marie-Noële ADOH, Marie-Dominique BUIRET, Mireille CHARDIGNY, Jenny
 COELHO, Monique LAFAY, Laurence MICHAUD et Marie-Rose RUDE.
 Messieurs Yannick JANNIN, Philippe PAIN, Jean-Claude ROZIER et Monsieur Jean-Claude
 RUDE

Absent :

Absent excusé : Monsieur Michel MERCIER

Procuration : Monsieur Daniel BUFFY donne pouvoir à Madame Marie-Rose RUDE

Monsieur Philippe PAIN est nommé secrétaire de séance.

Nombre de membres : 15

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 14

Objet : Subventions 2024

Il est rappelé que les membres du Conseil d'Administration, ayant des fonctions dans les bureaux des associations pouvant bénéficier des subventions du C.C.A.S., s'abstiendront pour les votes les concernant.

Dans le cadre de leurs activités, les associations qui peuvent légalement être aidées compte tenu de la nature de leurs actions, ont sollicité auprès du C.C.A.S. une aide financière.

Chaque structure, à l'appui de sa demande, a communiqué un dossier faisant valoir ses actions.

Il est souligné à l'assemblée :

- L'objectif de chaque association,
- Que celles-ci relèvent du domaine social et médico-social,
- Le bien-fondé de leur démarche.

Des critères d'attribution seront mis en place pour le montant.

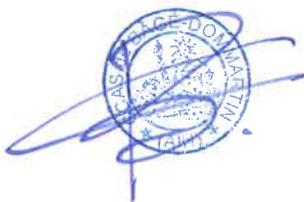
Monsieur le Président présentera les demandes de subventions et invitera les membres du Conseil d'Administration à formuler leurs observations.

Les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale après avoir délibéré à l'**UNANIMITE**

- **APPROUVENT** la règle de critères d'attribution
- **DECIDENT** d'attribuer les subventions de fonctionnement aux associations qui seront imputées sur le compte du budget du C.C.A.S.

SUBVENTIONS	Montant 2024
Croix Rouge Française	900,00 €
France Adot 01	100,00 €
Les Pupilles de l'Enseignement Public (les P.E.P. 01)	200,00 €
Les lycéens en cœur	100,00 €
Banque alimentaire de l'Ain	600,00 €
Secours catholique	600,00 €
Comité des fêtes	3 000,00 €
Restaurant du cœur	200,00 €
Total	5 700,00 €

Fait et délibéré en Mairie,
Le 09 avril 2024
Le Président,
Christian BERNIGAUD



Le secrétaire de séance
Philippe PAIN